

### **REPUBLIQUE FRANCAISE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES**

# **ARRETES DU MAIRE**

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2022 098 PM

88

2

Objet: Déménagement – 15 Bis Place du 14 juillet

Le Maire de la Commune de Mallemort,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,

**Vu** le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que R417-10,

**Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

#### Mardi 20 septembre 2022 de 8h à 18h

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers et le bon déroulement du déménagement.

## **ARRETE:**

Article 1 : La société sise à Sénas 13560 est autorisée à stationner un camion de déménagement de 20m3 place du 14 juillet à MALLEMORT, dans le but d'organiser le transport de mobilier de leur client le mardi 20 septembre 2022 de 8h à 18h.

Article 2 : A cet effet 2 places de stationnement situées place du 14 juillet lui seront réservées.

Article 3: La signalisation et les dispositions nécessaires seront mises en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté, qui sera tenu responsable des accidents pouvant survenir, par défaut ou insuffisance de signalisation. Le requérant sera tenu d'informer le voisinage quelques jours à l'avance de la gêne occasionnée par le déménagement.

**Article 4 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Fait à Mallemort, le 08/09/2022

Maire de Mallemort Hélène GENTE